Page: 1/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2010 Révision: 04.05.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit: Plasto-Pur A 162
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit d'entretien
- · Producteur/fournisseur:

Beropur AG

Postfach 58

Feldstr. 8

CH - 8370 Sirnach

- · Service chargé des renseignements: service@beropur.ch
- · Renseignements en cas d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique 0041/442515151

2 Identification des dangers

· Principaux dangers:





Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

- · Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
- R 10 Inflammable.
- R 38 Irritant pour la peau.
- R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- · Éléments d'étiquetage SGH



H226 - Liquide et vapeurs inflammables.



Attention

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

· Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

· Intervention:

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P321

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

· Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique:
- · No CAS Désignation

64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

- · Code(s) d'identification
- · No EINECS: 265-149-8

(suite page 2)

Page: 2/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2010 Révision: 04.05.2010

Nom du produit: Plasto-Pur A 162

(suite de la page 1)

• Numéro index: 649-422-00-2

· Caractérisation chimiaue

Curacierisation chimique		
· Composants dangereux:		
CAS: 13586-82-8	Cobalt Carboxylate	≤ 2,5%
	🗙 Xn, 🗶 Xi, 🧾 N; R 22-38-43-51/53-65	
	Danger: 🚸 3.10/1	
	Attention: 🕚 3.1.0/4, 3.2/2, 3.4.S/1	
	♦ 4.1.C/2	
CAS: 64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	50-100%
EINECS: 265-149-8	Xn; R 10-65	
	Danger: <page-header> 3.10/1</page-header>	

4 Premiers secours

- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Porter un appareil de protection respiratoire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation:

Aucune mesure particulière n'est requise.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2010 Révision: 04.05.2010

Nom du produit: Plasto-Pur A 162

· Classe de stockage: 3

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

Forme: Liquid	9
1 orme. Enquia	
Couleur: vert	
Odeur: fruitèe	
· Changement d'état	
Point de fusion: -60°C	
Point d'ébullition: Non dé	terminé.
• Point d'inflammation: 41°C	
· Température d'inflammation: 210°C	
	duit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeurvent se former.

(suite page 4)

Page: 4/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2010 Révision: 04.05.2010

Nom du produit: Plasto-Pur A 162

(suite de la page 3)

· Limites d'explosion:

Inférieure: 0,5 Vol % Supérieure: 6,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20°C: 2 hPa

• **Densité à 20°C:** 0,76 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à -1°C: 20 g/l Solvants organiques: 0,0 %

10 Stabilité et réactivité

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Toxique chez les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE:

qi

· Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Toxique pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit:
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.05.2010 Révision: 04.05.2010

Nom du produit: Plasto-Pur A 162

(suite de la page 4)

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):





· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de

produits dangereux - route et train):

3 Liquides inflammables.

· Indice Kemler:

30

· No ONU:

1993

· Groupe d'emballage: · Etiquette de danger:

III

· Marquage spécial:

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Désignation du produit:

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (distillats

légers (pétrole), hydrotraités)

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



· Classe IMDG:

3

1993

· No ONU:

3

· Label · Groupe d'emballage:

III

· No EMS:

F-E,S-E

· Marine Pollutant:

· Désignation technique exacte:

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates

(petroleum), hydrotreated light)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



· Classe ICAO/IATA:

3

· No ID ONU:

1993

· Label

3

· Groupe d'emballage:

· Désignation technique exacte:

IIIFLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Distillates

(petroleum), hydrotreated light)

· "Règlement type" de l'ONU: UN1993, LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III

Page: 6/6

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.05.2010 Révision: 04.05.2010

Nom du produit: Plasto-Pur A 162

(suite de la page 5)

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

N Dangereux pour l'environnement

· Phrases R:

- 10 Inflammable.
- 38 Irritant pour la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

- 10 Inflammable.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 38 Irritant pour la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- · Contact: Monsieur Mirco Beerli

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

F